

L'honorable M. BOSTOCK: Mais cela ne s'applique pas aux dettes privilégiées des deux chemins.

L'honorable M. LOUGHEED: D'après l'estimation, les \$2,500,000 couvriront toutes les dettes privilégiées qui doivent être payées—telles que stipulées dans le bill—et les \$4,349,000 couvriront le coût entier des trois tronçons, ou une somme moindre, suivant ce que la cour en décidera.

L'honorable M. BOSTOCK: Il n'a été fait aucun état propre à indiquer jusqu'à quel point les recettes nettes des deux chemins ont servi à payer l'intérêt sur les obligations de ces deux voies ferrées.

L'honorable M. LOUGHEED: Non, je n'ai aucun état, sauf le fait qu'il existe certains arrérages dus aux entrepreneurs et aux propriétaires de terrain pour droit de passage. Je ne puis répondre à mon honorable ami au sujet des obligations. Je suppose que les obligations peuvent être calculées à un pourcentage très réduit dans le dollar; mais, pour l'étude du bill, il me semble que cette réduction est sans importance. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement du Canada ne sera pas appelé à payer plus de \$2,500,000 pour payer les créances hypothécaires.

L'honorable M. BOSTOCK: Mon honorable ami n'a pas naturellement produit les documents relatifs à ce sujet; mais, si j'ai bien compris, des calculs et des rapports d'ingénieurs ont été produits dans l'autre Chambre; nous n'avons pas eu l'occasion de les voir.

L'honorable M. LOUGHEED: Les ingénieurs ont estimé que le parachèvement du Québec et Saguenay coûterait de \$700,000 à \$1,000,000. Je ne puis rien ajouter à cela. J'ignore que de pareils rapports aient été déposés sur le bureau de la Chambre des communes.

L'honorable M. BOSTOCK: Mon honorable ami pourrait-il nous donner ce renseignement avant de continuer à discuter cette question?

L'honorable M. LOUGHEED: J'ignore si un pareil renseignement est sur le bureau des Communes.

L'honorable M. BOSTOCK: Si j'ai bien compris, il a été produit dans l'autre Chambre. Naturellement, il est très important que, pour discuter un pareil sujet, nous ayons tous les renseignements.

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne vois pas que ce renseignement puisse nous aider. Il y a là l'estimation des ingénieurs qui

porte le coût du parachèvement du chemin de \$700,000 à \$1,000,000.

L'honorable M. CLORAN: Une différence de 33 pour 100; ils connaissent peu leur affaire.

L'honorable M. DANDURAND: Je prends la parole uniquement pour dire qu'une volumineuse correspondance et des rapports d'ingénieurs ont été déposés sur le bureau des Communes. Ils contiennent des explications détaillées relatives au coût de ces chemins.

L'honorable M. LOUGHEED: Voulez-vous parler du coût?

L'honorable M. DANDURAND: Je veux parler de la valeur des trois chemins.

L'honorable M. LOUGHEED: Je vous en ai fait connaître la valeur.

L'honorable M. DANDURAND: Mais je dis que des documents officiels ont été déposés sur la table de la Chambre-des-communes; peut-être mon honorable ami nous permettra-t-il de les voir durant une couple d'heures avant de discuter cela.

L'honorable M. LOUGHEED: Certainement, je les ferai déposer sur le bureau.

L'honorable M. DANDURAND: Nous pourrions reprendre la discussion à 8 heures.

L'honorable M. LOUGHEED: Très bien.

L'honorable M. BOSTOCK: Je propose que le débat soit ajourné à 8 heures du soir.

La motion est adoptée, et le débat ajourné en conséquence.

CHATIMENTS SEVERES A SAINT-JEAN.

L'honorable M. DANIEL: -Avant l'appel de l'ordre du jour, j'aimerais à parler de ce qui s'est passé, il y a quelques jours, à Saint-Jean. Les honorables sénateurs se rappellent que lors de la discussion du bill relatif à l'aide à donner à la prohibition provinciale, j'ai dit que conformément aux pénalités moyennageuses attachées aux actes criminels, un enfant avait été pendu à Saint-Jean pour avoir volé un pain. J'ai été pris à partie par l'honorable sénateur de Rothsay, qui m'a contredit et a prétendu qu'une pareille chose n'avait pas eu lieu. J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'une personne bien connue à Saint-Jean. Avec sa permission, je lirai une partie de sa lettre. Il m'a dit qu'il avait lu dans les Débats la discussion qui a eu lieu ici et qu'il s'était occupé de la chose pour connaître la vérité. Voici ce qu'il m'a écrit:

Je vois que vous aviez raison et que Domville avait tort. Ce qui suit est emprunté à une page de Lawrence, publiée en 1883.